

À PARTIR DU LUNDI 29 JUIN 2015

ENTRÉE

- VOITURE ET 2 ROUES : VOIE 1
- POIDS LOURD : VOIE 2

SORTIE

- VOITURE ET 2 ROUES : VOIE 2
- POIDS LOURD : VOIE 2

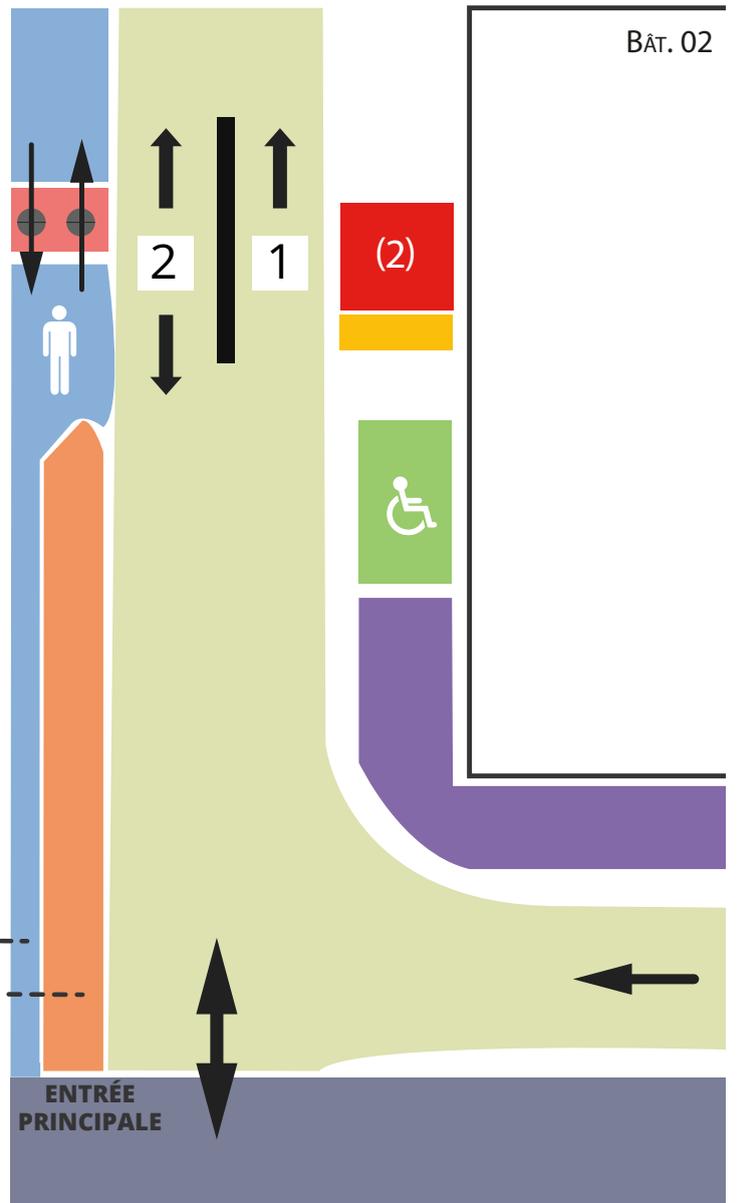
GESTION VOIE 2 PAR FEUX BICOLORES

À PARTIR DU MERCREDI 15 JUILLET

1 PASSAGE PIÉTONS

ADRESSE DE L'ENTRÉE PRINCIPALE
68 AVENUE DU GÉNÉRAL LECLERC

Passage piétons
Zone attente véhicules



JE SUIS	JE VIENS SUR LE SITE DE L'IRSN	J'AI UN ACCÈS VÉHICULE		JE N'AI PAS D'ACCÈS VÉHICULE
		JE ME PRÉSENTE	JE PEUX STATIONNER	JE PEUX STATIONNER
Une personne ayant une autorisation d'accès	à pied	à un tourniquet piétons du site		
	en voiture	voie 1	à l'intérieur du site	hors site
	en 2 roues	voie 1		parking 2 roues (3)
	en poids lourd	VOIE 2		hors site

JE SUIS	JE VIENS SUR LE SITE DE L'IRSN	JE ME PRÉSENTE	JE PEUX STATIONNER	
			PENDANT LES FORMALITÉS	APRÈS LES FORMALITÉS
Un visiteur	à pied	à l'accueil du bâtiment 28 - P. Tanguy (1)		
	en voiture		parking durée limitée	à l'extérieur du site
	en 2 roues		parking 2 roues (3)	parking 2 roues (3) ou à l'extérieur du site

JE SUIS	JE VIENS SUR LE SITE DE L'IRSN	JE ME PRÉSENTE	JE PEUX STATIONNER	
			PENDANT LES FORMALITÉS	APRÈS LES FORMALITÉS
Un livreur sans autorisation d'accès	en voiture	à l'accueil du poste de garde (2)	zone attente ou parking durée limitée	à l'extérieur du site ou, exceptionnellement, selon les indications données par l'accueil
	en 2 roues	à l'accueil du poste de garde ou bâtiment 28	parking 2 roues (3)	parking 2 roues (3) ou à l'extérieur du site
	en poids lourd	à l'accueil du poste de garde (2)	zone attente ou parking durée limitée	à l'extérieur du site ou, exceptionnellement, selon les indications données par l'accueil

(1) ACCUEIL BÂTIMENT 28 - AVENUE DE VERDUIN; (2) ACCUEIL POSTE DE GARDE - AVENUE DU GÉNÉRAL LECLERC; (3) DANS LA LIMITE DES PLACES DISPONIBLES